

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004295

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

1975

Société :

RAM

162544

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AFKIR

Lahcen

Date de naissance :

01-01-1949

Adresse :

Sidi OTHMAN

Tél. :

06 66 38 80 28

Total des frais engagés : 12.68.00 + 2.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. BELFATMI Mohamed  
D.O. en Diabetologie D.U. en Anesthésie  
Diplôme en Endocrinologie  
Diplôme en Médecine du Travail  
Membre de la Société Française de Diabète  
Pd. Rada Guadira Cité D'Oran 1000  
E-mail : drbelfatmi@yahoo.fr

Cachet du médecin :

08 Mai 2023

Date de consultation :

Lahcen AFKIR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie Hypoglycémie

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC

Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 29/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Elouy

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 Mai 2023			100.00	Dr. BELFATME MOHAMED D.U. en Neurologie D.U. en Diabetologie Diplômé en Endocrinologie Membre de la Société Française de Diabète Dr. Béchir Coudira, Cité de la Santé tel: 05 22 37 19 63

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
BLOC PHARMACEUTIQUE ALIA CASOLOGICA - TÉL: 05 22 37 19 63 RC: 496033 - IF: 50113439 ICE: 002737880000062	08/5/23	1268.00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 1,1433553		
	D 00000000 00000000 B 00000000 35533411			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur MOHAMED BELFATMI

- D.U en Diabétologie
- D.U en Nutrition
- Membre de la société Francophone de Diabétologie
- Ex. médecin chef de l'unité de Diabétologie
- Au Centre Hospitalier Moulay Rachid
- Diplômé en Echographie
- Spécialiste médecine de travail

الدكتور محمد بالفاطمي

دبلوم جامعي في داء السكري

دبلوم جامعي في التغذية

عضو الجمعية الفرنسكونية لداء السكري

رئيس وحدة داء السكري

بالمراكز الاستشفائية مولاي رشيد سابقا

شهادة الفحص باصدى

اخصائي في طب الشغل

Casablanca le..... 08/05/2023 ..... الدار البيضاء في

## Mme Lahcen Afkir

### • Education Nutritionnelle +++

#### Insulatard

40.50 <sup>#3</sup> Tardyferon 80 

56.80 <sup>#3</sup> Aldactone 50mg 

201.00 <sup>#3</sup> Dafon 1000mg 

34.60 <sup>#5</sup> Lasilix 40mg 

PHARMACIE IBNOU ZAHR EL ALIA  
Ottomane  
Av. du 11 Mai 63  
BLOC 22 N° 46 Tél: 05 22 37 19 63  
Cosdolance - 3<sup>rd</sup> F - 50113 Casablanca  
RC: 496033 - T: 05 22 37 88000061  
ICE: 00273788000061

12matin

1 - 0 - 0

1 - 0 - 0

0 - 1 - 0

1 - 0 - 0

#### ➤ Traitemet De 3 Mois

28.80 Vitanevril Fort 

1 - 1 - 1

57.70 Bedelix 

1 0 - 0

1268.00

Dr. BELFATMI Mohamed  
D.U. en Diabétologie D.U. en Nutrition  
Diplômé en Echographie  
Diplômé en Médecine du Travail  
Membre de la Société Francophone de Diabétologie  
Boulevard reda Guedira Ex : Bd Nil N°546 –Casablanca Cité Djamaà  
Tél.0522565661/E-mail : dr-belmoha@hotmail.fr

شارع رضى اكديرة (النيل سابقا) 546 قرية الجماعة الدار البيضاء / الهاتف: 0522565661

Boulevard reda Guedira Ex : Bd Nil N°546 –Casablanca Cité Djamaà

Tél.0522565661/E-mail : dr-belmoha@hotmail.fr

319334



6 118001 103041  
**Tardyferon® 80mg**  
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA  
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca  
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40,50 DH

PER : 10/2026  
LOT : 101

LASILIX 40MG  
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

319334



6 118001 103041  
**Tardyferon® 80mg**  
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA  
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca  
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40,50 DH

PER : 10/2026  
LOT : 101

LASILIX 40MG  
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

319334



6 118001 103041  
**Tardyferon® 80mg**  
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA  
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca  
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40,50 DH

PER : 10/2026  
LOT : 101

LASILIX 40MG  
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

101 BEDELIX 3G  
SACHETS B30  
P.P.V : 57DH70  
6 118000 010234

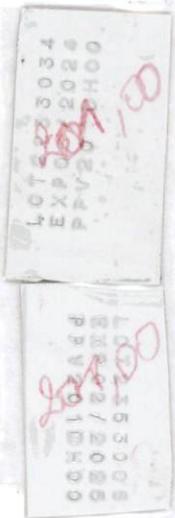
PPV

LOT

PER

28/180

319334



**ALDACTONE 50® mg**

P.P.V: 56,80 DH



**ALDACTONE 50® mg**

P.P.V: 56,80 DH



**ALDACTONE 50® mg**

P.P.V: 56,80 DH



**ALDACTONE 50® mg**

P.P.V: 56,80 DH



**ALDACTONE 50® mg**

P.P.V: 56,80 DH

